

**SEMESTRES 1 ET 2 LETTRES
PARCOURS LETTRES MODERNES**

Modalités d'admission

■ de plein droit :

Licence de Lettres Modernes

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

VOIE 1

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 1			30		
UE 1 – Travail d'Etude et de Recherche dans les disciplines fondamentales de Lettres Modernes	112.5		17	CT	7
UE 2 – Fondamentaux : un enseignement choisi en vue d'un renforcement dans les disciplines fondamentales de LM et selon le sujet du TER	25		5	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	2
- Littérature française : Littérature des XVIe et XVIIe siècles Littérature du XIXe siècle Littérature du XXe siècle	25 25 25				
- Linguistique française : Analyse de discours (mutualisation avec M1 FLE)	25				
- Littérature comparée : Littérature européenne jusqu'en 1750	25				
UE 3 – Optionnels : 25h d'enseignement choisies parmi les fondamentaux de la même spécialité et non choisies en UE2 ; ou bien 25h d'enseignement choisies parmi les fondamentaux du même domaine (Arts, Lettres, Langues).	25		5	Selon dispositions propres à chaque discipline	2
UE 4 – Outils : - Initiation à la recherche documentaire		25	3	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	1

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 2			30		
UE 1 – Travail d’Etude et de Recherche : suite de la recherche	112.5		17	Soutenance orale	7
UE 2 – Fondamentaux : un enseignement choisi en vue d’un renforcement dans les disciplines fondamentales de LM et selon le sujet du TER	25		5	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	2
- Littérature française : Littérature du Moyen-Age Littérature et Modernité Littérature et Imaginaire	25 25 25				
- Linguistique française : Sémantique Poétique du personnage de roman	25 25				
- Littérature comparée : Littérature européenne après 1750	25				
UE 3 – Optionnels : 25h d’enseignement choisies parmi les fondamentaux de la même spécialité et non choisies en UE2 ; ou bien 25h d’enseignement choisies parmi les fondamentaux du même domaine (Arts, Lettres, Langues).	25		5	Selon dispositions propres à chaque discipline	2
UE 4 – Outils : - Pratique d’une langue étrangère		25	3	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	1

VOIE 2

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 1			30		
UE 1 – Dossier de Recherche dans les domaines des Lettres Modernes, histoire du livre ou de l’édition	50		7	CT	3
UE 2 – Fondamentaux : deux enseignements de 25h choisis en vue d’un renforcement dans les domaines fondamentaux de LM et selon le sujet du dossier de recherche.	50		10	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	4
- Littérature française : Littérature des XVIe et XVIIe siècles Littérature du XIXe siècle Littérature du XXe siècle Livre, culture et société (mutualisation avec M2 P)	25 25 25 25				
- Linguistique française : Analyse de discours (mutualisation avec M1 FLE)	25				
- Littérature comparée : Littérature européenne jusqu’en 1750	25				
UE 3 – Optionnels : deux enseignements de 25h choisis parmi les fondamentaux de la même spécialité et non choisis en UE2 ; ou bien un enseignement choisi parmi les fondamentaux du même domaine (Arts, Lettres, Langues).	50		10	Selon dispositions propres à chaque discipline	4
UE 4 – Outils : - Initiation à la recherche documentaire		25	3	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	2

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen-durée (1)	Coef
	CM	TD			
SEMESTRE 2			30		
UE 1 – Dossier de Recherche : suite de la recherche	50		7	Soutenance orale	3
UE 2 – Fondamentaux (1) : deux enseignements choisis en vue d'un renforcement dans les domaines fondamentaux de LM et selon le sujet du dossier de recherche.	50		10	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	4
- Littérature française : Littérature du Moyen-Age Littérature et Modernité Littérature et Imaginaire	25 25 25				
- Linguistique française : Sémantique Poétique du personnage de roman	25 25				
- Littérature comparée : Littérature européenne après 1750	25				
UE 3 – Optionnels : deux enseignements choisis parmi les fondamentaux de la même spécialité et non choisis en UE2 ; ou bien un enseignement choisi parmi les fondamentaux du même domaine (Arts, Lettres, Langues).	50		10	Selon dispositions propres à chaque discipline	4
UE 4 – Outils : - Pratique d'une langue étrangère		25	3	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	2

(1) Parcours conseillé aux étudiants préparant le CAPES ou l'AGREGATION de Lettres Modernes :

Il est vivement conseillé aux étudiants optant pour la voie 1 (initiation à la recherche et préparation aux métiers de l'enseignement) de choisir les enseignements de l'UE3 Optionnelle du S1 et du S2 parmi les enseignements fondamentaux de la même spécialité et non choisis dans l'UE 2.

Dispenses accordées pour l'UE4 :

- en langue étrangère : pour les étudiants étrangers, pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans une Université étrangère, pour les étudiants titulaires d'une licence de langue étrangère.
- en recherche documentaire : pour les étudiants titulaires d'une licence Lettres Modernes, mention documentation.

Equivalences

- Le semestre Universitaire Européen peut remplacer les U.E. 2 et/ou 3.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une **Unité d'Expérience Professionnelle** permet aux étudiants de faire un stage en entreprise. Cette UEP peut être validée comme U.E 3 et 4 à condition que le stage ait une relation avec les études de Lettres Modernes, dure un semestre et donne lieu à un rapport écrit.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.
Pour l'UE1, il est indispensable de trouver un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui ne soutiennent que le mémoire de cette UE1, qu'ils doivent aussi procéder à l'inscription pédagogique.

● **Sessions d'examen :**

Pour le TER et le dossier de recherche, mémoire soutenu à la fin du semestre 2 ou à la session de septembre.
Pour les UE d'enseignement, une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en septembre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres au sein d'une même session*. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

CAPITALISATION

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé. De même, si un groupe d'éléments, une UE ou un semestre est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session.

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

* 1^{ère} session = janvier et mai-juin

2^{ème} session = septembre

Contacts

Responsables du diplôme : Sylviane LEONI

Secrétariat-scolarité : Sylvette VINCENOT 03.80.39.55.81
sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE